



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

LA SANTE DANS LE PLU

Si la métropole et ses villes n'ont pas de compétences santé en termes de soins et prévention des maladies à proprement parler, l'Organisation Mondiale de la Santé reconnaît ces deux échelons comme efficace pour promouvoir le bien-être et la bonne santé des habitants.

L'aménagement du territoire entre, en effet, en interaction forte avec la santé des populations car l'état de santé d'une population ne dépend pas seulement de la qualité du système de soins qui lui est proposé, mais d'abord et avant tout de ses conditions de vie expliquant le lien avec le PLU.



Le sujet de la « santé » est transversale.

Une approche globale des enjeux inhérents à la santé humaine sur le territoire métropolitain invite donc à s'intéresser :

- Aux facteurs environnementaux liés à l'état des milieux :
 - l'alimentation en eau potable et la protection de la ressource,
 - l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales,
 - la gestion des sites et sols pollués
 - le bruit,
 - la qualité de l'air,
 - les champs électromagnétiques liée aux antennes relais et aux lignes électriques (Haute tension et Très Haute tension)
 - ...

➤ aux facteurs liés au cadre de vie :

- l'habitat,
- les espaces dédiés à l'activité sportive, au bien être, ...
- les îlots de chaleur urbains,

➤ aux facteurs en lien avec les habitudes directement corrélé à l'aménagement de l'espace :

- l'agriculture de proximité,
- la localisation des services de proximité pour des modes de déplacements plus vertueux, ...
- ...

Outil	Outil spécifique	S'applique à	Enjeu	Objectif	Champ d'actions		
Règlement	Règlement métropolitain d'assainissement	Aux nouvelles constructions et à l'existant	L'assainissement des eaux usées	Protéger	Peut imposer le raccordement en vue de permettre le traitement des eaux usées		
				Développer	Peut imposer en cas d'impossibilité de se raccorder l'assainissement autonome		
Zonage	Aire d'Alimentation de Captage (AAC)	Aux nouvelles constructions	L'alimentation en eau potable et la protection de la ressource	Protéger	Peut limiter les constructions voire les interdire complètement sur les secteurs de champs captant		
				Développer	Peut imposer des contraintes de construction en vue de garantir la préservation de la ressource en eau		
	Indice n		Les sites et sols pollués	Protéger	Permet d'interdire la construction en sites pollués		
				Développer	Permet de réglementer la destination des usages en fonction du niveau de pollution		
	Indice 1	Aux secteurs de centralités urbaines	La qualité de l'air	Préserver	Autorise la mixité des fonctions (habitats, commerces, activités,...) au profit de la ville des proximités afin de réduire l'usage de la voiture		
					Introduit en secteurs bien desservis des contraintes de stationnement pour inciter à l'usage des transports en commun		
Indice +	Développer			Permet de définir des dispositions spécifiques sur un périmètre pré défini en terme de pistes cyclables, de liaisons piétonnes, ... dans le cadre d'un projet			
				Orientation d'aménagement et de programmation			
Chartes et guides	Antennes relais			Projets d'aménagement urbain	Les ondes électromagnétiques	Sensibiliser	Permet d'informer sur l'existence d'une nuisance définir pour une prise en compte dans le projet
	Guide acoustique					Orienter	Permet d'apporter des outils en terme de méthodologie afin d'accompagner les porteurs de projets dans la prise en compte d'enjeux en lien avec la santé (Charte sur les antennes relais, guide acoustique,...)



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr